



SOMMAIRE EXÉCUTIF

La découverte ouverte de médicaments antiviraux est essentielle à la stratégie canadienne de lutte contre les pandémies

Octobre 2020

Une note de breffage de la SRC

Le Canada doit se doter d'une stratégie proactive en matière d'innovation pour répondre à la pandémie actuelle et pour se préparer aux pandémies futures. Le Canada et les autres gouvernements dans le monde ont commis une erreur tactique en omettant de renforcer la capacité publique de mettre au point de nouveaux médicaments antiviraux, préférant plutôt laisser la découverte et le développement des médicaments aux mains du secteur privé. Par contraste, la science ouverte pourrait être mise à profit pour soutenir les efforts de recherche-développement (R-D) utilitaire et de commercialisation. La science ouverte permet le partage des compétences et des ressources entre divers secteurs; supprime les doublons; et fournit les éléments de base nécessaires à la validation rapide et efficace des résultats parce qu'elle garantit une transparence complète. Il s'agit d'une stratégie qui peut être rapidement adaptée en réponse à l'évolution des incitations et des priorités, parce qu'elle ne dépend pas d'un acteur ou d'un secteur en particulier. Bien qu'elle ne conduise pas à l'obtention de brevets, elle peut générer des médicaments de grande qualité, à prix bas et accessibles au plus grand nombre dans le cadre des mécanismes réglementaires existants. Les pratiques et les partenariats conformes aux principes de la science ouverte réduisent les coûts transactionnels, accroissent la diversité des acteurs, réduisent les coûts globaux, ouvrent la voie à de nouvelles approches à risque et à impact plus élevés et permettent aux entrepreneurs de fonctionner et d'innover librement. Nous soutenons qu'il est temps de rouvrir la science, non seulement dans son champ d'application restreint actuel de la recherche fondamentale, mais également dans celui de l'ensemble du continuum de la translation clinique. Notre modèle et les recommandations associées s'articulent autour d'une stratégie destinée à accélérer la découverte de nouveaux médicaments antiviraux à large spectre, en partant du stade des essais de première administration chez l'humain, qui servent à déterminer l'innocuité de produit, jusqu'à la phase finale des essais cliniques, dont le but est d'en mesurer l'efficacité. L'objectif est de garantir un accès mondial abordable et rapide et de faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes n'aient pas à payer trop cher pour des médicaments issus de la recherche canadienne.

Recommandations

1. En plus du soutien de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et de l'aide financière fournie aux personnes et aux entreprises, le Canada devrait mettre en place un troisième pilier d'intervention contre les pandémies : une entité de découverte de médicaments à but non lucratif flexible, ouverte et stable qui coordonnerait un programme soutenant le développement proactif de médicaments antiviraux (et possiblement de vaccins) ciblant les virus potentiellement pandémiques et qui investirait dans ce programme.

2. Cet organisme à but non lucratif indépendant devrait recevoir un financement stable et durable afin qu'il soit isolé des pressions politiques du moment. L'organisme investira inévitablement dans des médicaments antiviraux et d'autres interventions qui échoueront, puisque l'échec fait partie intégrante de l'innovation. La tolérance à l'échec exige que l'entité soit totalement indépendante (Kenney and Patton, 2009).
3. L'organisme et la préparation du Canada à l'innovation pour lutter contre les pandémies devraient s'inscrire dans le cadre d'un effort international ouvert visant à coordonner la R-D sur les nouveaux produits. Un exemple serait les environnements dans lesquels fonctionnent le CGS et l'initiative DNDi. Plus le réseau de collaboration sera large, plus les efforts de découverte seront efficaces. En participant à des efforts internationaux de R-D, le Canada pourra obtenir un accès plus grand et à moindre coût aux interventions développées ailleurs dans le monde.
4. Pour favoriser un équilibre entre la R-D ouverte et exclusive sur les médicaments, les conseils subventionnaires et autres organismes de financement devraient établir des appels d'offres axés exclusivement sur la science ouverte et offrir un financement substantiel pour les projets de recherche dont les responsables accepteraient les exigences suivantes : 1) fournir un accès libre, gratuit et de manière continue à toutes les données pendant toute la durée du processus de recherche; 2) publier les résultats dans une revue adhérant aux principes FAIR ; 3) ne prendre aucun brevet sur aucun résultat de recherche, même si ce résultat a été obtenu en collaboration avec des partenaires externes. Un tel financement devrait comprendre un soutien pour la normalisation des données, la saisie des données, etc.
5. Les gouvernements, les conseils subventionnaires et les organismes philanthropiques devraient établir un mécanisme de financement de la collecte et de l'analyse des données sur les partenariats de science ouverte au Canada et dans le monde, ce qui permettrait d'évaluer leur impact, leurs coûts et les obstacles qui se posent à leur mise en œuvre. Cela nécessiterait une infrastructure de traitement des données, telle que la nouvelle organisation nationale de l'infrastructure de recherche numérique, qui assurerait le stockage et la collecte des données ouvertes, veillerait au respect des normes et exigences relatives au stockage des données ouvertes, établirait des règles et des normes pour régir l'utilisation des données (notamment en matière de protection de la vie privée et de sécurité) et financerait la saisie des données.
6. Les subventions et les contrats gouvernementaux ou quasi gouvernementaux soutenant les recherches de lutte contre les pandémies devraient imposer les exigences de ne pas breveter les résultats des recherches et d'assurer la diffusion rapide des données et des résultats, conformément aux principes FAIR.
7. Les organismes philanthropiques devraient accorder la priorité aux projets de recherche de prévention des pandémies qui sont ouverts et qui ne visent pas la prise de brevets.
8. Le Canada devrait faire preuve de leadership quant à la promotion des partenariats de science ouverte qui se conforment aux pratiques exemplaires recommandées par les organismes internationaux, tels que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
9. Le Canada devrait faire en sorte de devenir un chef de file mondial des politiques sur la science ouverte, par exemple en soutenant Santé Canada (et/ou d'autres organismes de réglementation) pour favoriser la mise en œuvre de mécanismes réglementaires qui

encouragent le développement de médicaments dans un cadre de science ouverte. La réglementation pourrait accorder des périodes de protection des données pour les produits autorisés dont les promoteurs ont donné librement accès à leurs données d'essais précliniques et cliniques à la communauté de la recherche, n'ont pas pris de brevets contraignants et ont accepté de rendre leurs produits largement accessibles à un prix abordable.